



Introduction

A partir de
€15/personne

La solution idéale pour compléter l'assurance annulation automatiquement incluse par un Tour Opérateur dans un voyage (package) et qui couvre les montants qui dépassent les plafonds généralement prévus par ceux-ci.

Principales garanties



Les séjours couverts

- Votre voyage ou séjour privé dès € 150, à l'étranger quelle que soit la durée, et également en Belgique à partir de 4 nuitées.
- Tous les modes de réservation: réservation d'un ticket via internet, réservation d'un logement par agence, réservation de voiture par téléphone, ...
- Tous les titres de transport: avion, voiture, train, bateau, ...
- Toutes les formules de logement: hôtels, locations, résidences de vacances, ...

Attention : Pour couvrir les voyages que vous avez déjà réservés, pensez à souscrire NoGo au moins 30 jours avant le départ!



La triple garantie NoGo

La plupart des Tours Opérateurs limitent le plafond de remboursement des assurances annulation automatiquement incluses à € 625 par assuré. De plus, les causes d'annulation sont souvent très limitées. Avec NoGo Tempo ExtenTO, votre voyage est parfaitement couvert contre les risques d'annulation, à un prix qui tient compte de la couverture incluse par le Tour Opérateur.

- Voyage annulé ? Nous vous remboursons jusqu'à € 1500 la partie du montant qui dépasse le plafond prévu par le Tour Opérateur dès € 625. De plus, nous intervenons également pour les autres risques couverts et non prévus par le Tour Opérateur.
- Vous préférez modifier les dates de séjour ? Nous prenons en charge les frais de modification et vous accordons un bonus supplémentaire de € 50.
- Vous êtes rapatrié dans le cadre d'un contrat d'assistance ? Nous vous remboursons les jours dont vous n'avez pas pu profiter ainsi que le skipass et les leçons de ski, le cas échéant. Nous vous octroyons un supplément de € 50 pour couvrir vos autres frais divers.



Les imprévus couverts

NoGo a été élu meilleure assurance annulation de voyage pour l'étendue des garanties et des imprévus couverts :

Problème de santé : vous ou un de vos proches êtes victime d'une maladie y compris une maladie préexistante, d'un accident, d'un décès, vous devez subir une transplantation d'organe, vous ou un de vos proches souffrez de complications de la grossesse.

Évènements bouleversant votre quotidien : un licenciement économique, retrait de vos vacances par votre employeur suite à l'incapacité médicale de votre remplaçant, un nouveau contrat de travail, une deuxième session, un car jacking, un home-jacking ou des dégâts importants à votre domicile ou à votre véhicule, un divorce ou une séparation de fait, le retard à l'embarquement suite à une panne ou un accident.

Circonstances plus exceptionnelles : votre visa est refusé, il est impossible de vous administrer les vaccins nécessaires, vous êtes désigné comme juré d'assises ou convoqué pour une mission militaire ou humanitaire, vous êtes convoqué pour l'adoption d'un enfant.

Souscrire ? Rendez-vous sur www.europ-assistance.be/produits ou chez votre intermédiaire en assurance.